

COMPTE RENDU CSAL DU 08/04/2025

1 - Organisation de la campagne IR 2025 - pour information

En introduction de la présentation, nous condamnons la faiblesse des effectifs et les conditions de travail dans lesquelles doivent agir les agents de la DGFIP.

Des départs à la retraite, des arrêts maladie et de nombreuses tensions au sein du SIP de DIJON inquiètent les agents et les OS.

Des collègues nous ont fait part de leur mal être au travail depuis un certain temps et les conditions de travail ne sont pas réunies pour aborder sereinement les échéances proches.

Face à cette situation, La Directrice propose dans un premier temps une réunion complémentaire entre les membres de l'encadrement et la Direction pour clarifier le fonctionnement du service et les rôles définis de chacun et si nécessaire dans un second temps de se déplacer pour rencontrer les agents et expliquer l'organisation du service.

Concernant le déroulement de la campagne IR :

- Mise en place du taux de PAS individualisé par défaut pour les couples mariés ou pacsés à partir du 1^{er} septembre 2025
- Limitation de l'envoi des déclarations papier.

Au titre de la campagne déclarative des revenus, la DGFIP a envoyé en 2024 16 millions de déclarations de revenus pré-remplies au format papier, alors que seuls 5 millions d'usagers ont utilisé in fine ce formulaire pour déclarer leurs revenus. Ces envois représentent un coût qui s'élève à près de 8 M€ par an.

Dans un contexte budgétaire contraint et pour contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la DGFIP, il a été décidé de ne plus adresser de déclarations au format papier, lors de la campagne 2025, aux usagers ayant déclaré de manière dématérialisée (Télé-IR ou Smartphone) en 2024.

- Mise en place d'une nouvelle procédure de contrôle adaptée aux contraintes de

gestion pour limiter les restitutions indues

- fiabilisation de la campagne TH
- le versement d'un acompte sur la contribution différentielle aux hauts revenus (CDHR)

Cette année encore, la priorité est mise sur l'accueil téléphonique avec de nombreuses vacations assurées par les agents mais aussi par **des étudiants (19 cette année !) en stage, des vacataires, des contractuels, des apprentis... Il faut bien assurer le service même sans les effectifs nécessaires !!!**

L'accueil physique est également encore bien présent car oui la dématérialisation n'a pas (n'en déplaise à nos dirigeants et notre Direction) résorbé cette problématique (au revoir ponts naturels...). **Toujours autant de permanences en mairie et dans les France Services (merci le NRP !!!).**

Les centres de contact ne traitent pas certaines demandes « basiques » (changement d'adresses et mensualisation) et les gèrent par prise de rendez-vous auprès des SIP concernés (quel intérêt et gain de temps pour les agents concernés ?).

2 - Questions diverses

Infos de la direction :

Arrivées des A et B stagiaires suite à leur formation initiale à l'ENFIP (réunion d'accueil dans le département le 27/05/2025).

Moment de convivialité proposé par la Direction le mardi 01/07/2025 sur le site de la Boudronnée.

Une OS a indiqué que des appels mystères au SDIF ont révélé que des agents ne se présentaient pas (nom/prénom) lors d'appels téléphoniques. Les agents, suite au discours du DG (Fournel) en 2023 ont pensé, à juste titre qu'ils pouvaient faire ainsi. Ces échanges ont permis de constater que bon nombre de collègues avaient compris qu'ils pouvaient agir de la sorte, pour se protéger de contribuables mal intentionnés. La Direction a indiqué que les agents devaient toujours se présenter au téléphone. **On constate encore un décalage entre les discours et la réalité de la part de la DGFIP...**

A l'issue du CSAL, la direction nous a présenté le « projet » de note départementale qui précise les modalités de mise en œuvre des affectations locales au choix des inspecteurs à la DRFiP de Côte d'Or (voir note).